

## Étude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France en 2012

### Synthèse du rapport final de l'étude

(Réf. : CM\_psytel073\_141114)

#### 1> Contexte de l'étude :

- La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a souhaité faire réaliser une « actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France ». Cette étude est prévue à la mesure 3.1- du 4e plan interministériel (2014-2016) de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dont la mise en œuvre est assurée sous l'impulsion du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) et de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).
- Elle fait suite à deux travaux précédents, qui font référence dans ce domaine en France :
  - « *L'étude de faisabilité d'une évaluation des répercussions économiques des violences au sein du couple en France* », publiée en 2006 et dont la réalisation avait été confiée au CRESGE (Centre de recherches économiques, sociologiques et de gestion) par le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
  - le rapport final *Estimation du coût des violences conjugales en Europe*, d'un projet cofinancé par le programme européen DAPHNE publié en 2009 et dont PSYTEL a été porteur de projet avec 3 autres partenaires européens.

Dans le rapport final de l'étude, nous abordons successivement les points suivants :

- Après un rappel du contexte institutionnel et les buts de l'étude, nous exposons notre conception de l'actualisation du chiffrage dans une perspective sociétale et nous revenons sur les différentes notions de coût.
- Nous faisons ensuite un rapide historique des méthodes de chiffrage de coût, méthodes éprouvées, mais toujours en débat.
- Puis, nous fournissons des informations sur les travaux effectués, notamment sur notre application web en lien avec l'étude. Puis, nous fournissons la liste des postes de coûts retenus en comparaison avec ceux de la liste de l'OMS et indiquons en regard les sources de données que nous avons mobilisées pour construire nos estimations.
- À partir des grandes enquêtes nationales (ENVEFF, EVS et CVS), nous détaillons nos hypothèses de calcul de la prévalence des violences au sein du couple (VSC) selon les différents critères utiles à l'étude.
- Puis, nous détaillons pour chaque poste retenu nos hypothèses de calcul et nous fournissons une estimation du coût de ces postes, généralement avec une hypothèse basse et une hypothèse haute. Nous en faisons ensuite la synthèse pour obtenir l'actualisation finale.
- Dans le chapitre suivant sont explicitées les raisons pour lesquelles des estimations de certains postes ne sont pas retenues dans l'évaluation finale : le coût des IVG imputables aux VSC, le coût des suicides de femmes victimes de VSC, le coût de certains postes liés à l'incidence sur les enfants des VSC.
- Enfin, nous faisons un point sur les données manquantes, les thèmes de recherche possibles à partir des zones d'ombre déjà identifiées, ainsi que sur les limites et les précautions d'interprétation de nos résultats.

## 2> Synthèse des résultats de l'étude :

A l'issue de cette étude, nous pouvons fournir, concernant le coût des VSC en France :

→ **un ordre de grandeur du coût des VSC** pour l'année 2012 : **3,6 Mds€ 2012 en hypothèse basse**, ce qui représente 56€ annuel *per capita* pour l'ensemble de la population française, soit aussi près de 10Ms€ par jour, qu'il conviendrait de rapporter à l'effort consacré par les différents acteurs concernés (Etat, collectivités locales, ...) pour prévenir et lutter contre les violences au sein du couple, à mieux identifier.

→ **une répartition en différents postes** des répercussions économiques des violences au sein du couple et de leur incidence sur les enfants en France :

- coûts directs médicaux, correspondant aux soins de santé : **290 millions d'euros (Ms€)**, soit 8,0 % du total ;
- coûts directs non médicaux, correspondant aux recours aux services de police et à la justice : **256 Ms€**, soit 7,1 % du total ;
- coûts des conséquences sociales et notamment des recours aux aides sociales : **229 Ms€**, soit 6,3 % du total ;
- coûts des pertes de production dues aux décès, aux incarcérations et à l'absentéisme : **1 379 Ms€**, soit 38,2 % du coût global ;
- coûts du préjudice humain : **1 032 Ms€**, soit 28,6 % du total ;
- coûts de l'incidence sur les enfants : **422 Ms€**, soit 11,7 % du total

→ **une hypothèse haute de 4,4Mds€, avec un coût de l'incidence de ces violences sur les enfants chiffré dans ce cas à 2Mds€**. La différence de chiffrage entre hypothèse basse et hypothèse haute concernant les enfants - de 422Ms€ à 2 019Ms€ - provient essentiellement de la prise en compte du coût de la prise en charge sociale et éducative des enfants en lien avec les VSC. Toutefois, le chiffrage proposé pour ce poste est trop fragile pour être intégré dans notre estimation, car reposant uniquement sur les données produites par une seule étude. Il en est de même s'agissant des postes relatifs aux soins médicaux pédiatriques, aux soins psychologiques et/ou psychiatriques, aux séances d'orthophonie, de psychomotricité et aux retards scolaires. En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible d'évaluer quantitativement ce type de répercussion des violences au sein du couple sur les enfants qui y sont exposés. Une étude prenant en compte l'ensemble des répercussions des violences sur les enfants permettrait de mieux en estimer le coût.

→ **une méthode d'estimation** : nous avons construit une **méthode d'estimation très explicite** pour la France (toutes les hypothèses de calcul sont détaillées dans ce rapport et ses annexes). Cette méthode est réutilisable, paramétrable en fonction de nouvelles informations. Conjointement, nous avons développé en interne l'application web *vscost* permettant de mettre à jour les calculs avec de nouveaux paramètres (avec calcul des hypothèses haute et basse) et de tester la robustesse du modèle.

→ **une conviction** : nous devons bien entendu poursuivre encore plus activement les actions visant à éradiquer les VSC en France en ajoutant l'argument économique aux arguments éthiques et juridiques dans le cadre de stratégies transversales. L'approche « par l'économique » participe de la diversité cognitive du phénomène des VSC. Plus que la précision du chiffre c'est le processus de reconnaissance qui importe et la détermination des ordres de grandeur. Le fait que les pouvoirs publics commandent pour la troisième fois un tel chiffrage et son actualisation tend à montrer que, désormais, la question « VSC » est bel et bien posée aussi dans ces termes économiques dans le cadre des politiques publiques.

## 3> Préconisations :

- Pour la plupart des postes, il nous manque nombre de données qui permettraient de construire des estimations aussi exhaustives et précises qu'on pourrait idéalement souhaiter pouvoir les réaliser. Nous avons dressé la liste dans le rapport final. **Les lacunes les plus importantes concernent :**

- **le chiffrage du taux de victimation des hommes ;**
- **les données à approfondir sur l'incidence des VSC sur les enfants.**

- Nous avons aussi signalé comme données manquantes en France, par exemple :

- des chiffres précis sur le pourcentage de recours aux urgences suscitées par des VSC, ainsi que sur les taux d'hospitalisation consécutive à des VSC et les pathologies associées ;
- des données permettant de mieux cerner en France le coût de la perte de production due à l'absentéisme pour cause de VSC.

- Cependant, nous avons tenté de construire ce qui nous a semblé être le chiffrage le plus plausible en l'état des connaissances disponibles et sur la base d'hypothèses explicites que nous nous sommes efforcés de construire comme raisonnées.